



Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 13 février 2014

2013, année de records historiques pour les profits, confirme l'accroissement des inégalités et de l'injustice sociale. Car la réalité vécue par des milliers de salariés, de jeunes, de femmes, ce sont les plans sociaux, le chômage et la précarité. Dans ce contexte, le gouvernement poursuit sur sa ligne libérale assumée. De la ratification du TSCG, au pacte de responsabilité, en passant par le choc de compétitivité le crédo est toujours le même : il faut réduire toujours plus la dépense publique, appliquer le dogme de l'équilibre budgétaire alors que la baisse du coût du travail est présentée comme incontournable. Les contreparties antisociales sont très lourdes. Elles se traduisent notamment par la taxation accrues des ménages les plus modestes qui paieront notamment le cadeau fiscal de 10 milliards d'euros aux entreprises alors que tout coup de pouce au Smig a été refusé.

De même, l'affaiblissement du code du travail, la suppression des élections prudhommales, l'exonération pour les entreprises des cotisations familiales annoncent une politique de l'offre au service du patronat au détriment du monde du travail. Le patron des patrons avait indiqué son refus de tout contrôle, de tout engagement chiffré. Ses déclarations les plus récentes, moins catégoriques sur les contreparties, ne changent rien à la volonté de bénéficier de l'aubaine, véritable marché de dupes pour les salariés.

Les services publics, au service de l'intérêt collectif, facteurs de redistribution des richesses, sont également dans le collimateur. La baisse de 15 milliards d'euros de la dépense publique au budget 2014, avec l'objectif de plus de 50 milliards d'euros en fin de quinquennat, ne se fera pas sans conséquences dramatiques sur l'efficacité des services publics, sur la qualité et l'égalité du service rendu, sur les conditions de travail des agents.

Dans la fonction publique, la MAP, dans la continuité de la RGPP, vise aussi les économies budgétaires.

Ce désengagement financier de l'État guide également la réforme en cours de l'organisation territoriale. Les Collectivités territoriales verront leur dotation baisser de -3,5% en 2014, ce qui va aggraver les inégalités entre territoires.

Dans l'Éducation, le budget contraint et insuffisant ne permet pas de réparer les dégâts des années Sarkozy ni d'aborder la rentrée 2014 sereinement.

Dans les collèges, la dotation prévue d'un poste pour l'Oise suffira à peine à maintenir le taux actuel d'encadrement et surtout pas à réparer les dégâts causés par les suppressions massives de postes de ces dernières années. La baisse prévue des effectifs sera sans doute illusoire et les classes réellement de plus en plus chargées alors que le public scolaire est de plus en plus hétérogène. Comment scolariser de façon satisfaisante nos élèves en situation de handicap et intégrer nos élèves d'ULIS. Ces conditions de travail pour les professeurs et les élèves ne connaîtrons pas d'amélioration à la rentrée 2014 et sans doute faut craindre que cela perdure longtemps encore ! Nous contestons la décision ministérielle d'augmenter considérablement le recours aux heures supplémentaires, au détriment des créations de postes. Cela se traduit dans les collèges de l'Oise par une pression accentuée du nombre d' HSA, et particulièrement dans les établissements Eclair (en moyenne autour de 14%). Dans 40% des collèges, le pourcentage d'HSA augmente voir dépasse les 10%. Par ailleurs, la mise en place des dispositifs « REP + », non financée, est largement en deçà des besoins.

Nos inquiétudes concernent également les personnels de vie scolaire, administratifs, techniques, santé et sociaux qui sont sous tension. A ce sujet, les assistants sociaux ont été reçu récemment en audience par monsieur le Recteur pour faire part de leurs revendications concernant les vacances de postes et l'ouverture du concours, la situation inacceptable des contractuels, la couverture sociale des REP +, la revendication du passage en catégorie A...

Après avoir supprimé des postes de RASED, c'est maintenant la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire au collège qui est traitée de façon comptable. Les SEGPA sont particulièrement la cible de cette rentrée 2014 avec la poursuite de fermetures de postes en lien avec les volontés académiques de calibrage et de cylindrage. La suppression de classes de 5^{ème} après celles de 6^{ème} à la rentrée 2013 met en péril l'avenir des deux structures : Brenouille et Crépy en Valois ainsi qu'une 4^{ème} à Compiègne MALRAUX et va entraîner un problème de couverture du territoire. Que vont devenir les élèves en grande difficulté sur ces secteurs s'ils ne peuvent pas être pris en charge dans des structures de proximité ?

Alors que le rapport national sur la grande difficulté scolaire vient de paraître et conforte le rôle des SEGPA dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire, comment les sorties du système éducatif sans diplôme seront-elles endiguées ? La FSU demande l'implantation d'un poste de PE par division de SEGPA et au moins 3 postes de PE spécialisés pour 4 divisions.

Dans le premier degré, 275 élèves de plus sont attendus pour seulement 12 créations de postes. Ils seront insuffisants pour accompagner la hausse démographique, pour réparer les dégâts causés par le gouvernement précédent, pour déployer les nouveaux dispositifs (PDMQDC, moins de trois ans), alléger le service des enseignants en Education Prioritaire et financer les dispositifs REP +, baisser significativement les effectifs dans les classes, reconstruire les RASED et abonder le remplacement. Le taux d'encadrement restera le même que celui de la rentrée 2013 et sera encore inférieur à celui de l'académie. Le taux d'encadrement restera le même que celui de la rentrée 2013 (5,28) et inférieur à celui de l'académie (5,34).

La décision de report des opérations de cartes scolaires pour des raisons électoralistes au printemps va décaler toutes les procédures de préparation de la rentrée : gestion des ouvertures et des fermetures de postes, mutations des enseignants,... Le temps politique n'est pas celui de l'école. Tout risque de se faire dans l'urgence avec la complexité supplémentaire d'un dossier des rythmes scolaires toujours aussi controversé.

Il y a un an, le décret Peillon sur l'organisation du temps scolaire venait d'être publié. Présentée par le Ministère comme la pierre angulaire de la refondation de l'école, la réforme dite des « rythmes scolaires » est plus jamais contestée par une bonne partie de la communauté éducative. C'est dans un contexte de rejet de cette réforme que la 2^{ème} séquence de sa mise en œuvre s'ouvre.

Cette réforme, pilotée par des choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation, permet une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuse les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Elle met en concurrence les écoles car elle est fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. La FSU refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations (comme c'était le cas auparavant) à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale.

La FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et son refus de toute dérèglementation. Il dénonce les conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (Remplaçants, décharge de service...).

Si une réforme de l'aménagement du temps scolaire est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle nous avons toujours été opposés (diminution du temps d'enseignement pour les élèves, suppression de postes de RASED, mise en place de l'APE), pour qu'elle soit efficace, elle doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité.

La FSU Oise demande la suspension de sa mise en œuvre, le retrait du décret du 24 janvier et la réécriture d'un nouveau projet avec un cadrage national et après consultation des personnels.

Enfin, Monsieur le Préfet, la FSU revendique le droit à l'éducation pour tous, avec ou sans papiers...

Nous avons attiré l'attention de la Direction académique de l'Oise concernant le refus de la mairie de Liancourt d'inscrire deux enfants d'âge scolaire dont les parents sont réfugiés politiques. La FSU, considérant que la place de ces enfants est à l'école publique pendant le temps scolaire, avait demandé qu'une intervention soit faite en ce sens auprès du maire. Les enfants vont maintenant pouvoir être scolarisés et la FSU restera vigilante à l'application effective de ce droit.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la famille Amaryan de Beauvais, dont les enfants sont scolarisés depuis plus de 4 ans dans nos écoles et sont tous actuellement à l'école primaire Jean Moulin.

Les dégradations concernant l'emploi, les salaires, les conditions de travail cristallisent un mécontentement croissant des salariés, au niveau interprofessionnel comme dans la fonction publique. La FSU prendra toute sa place pour construire, avec les personnels, les mobilisations nécessaires pour obtenir la satisfaction de leurs légitimes revendications.